

Conseil d'administration E.P.C.C. Pont du Gard Séance du 30 novembre 2022 Extrait du registre des délibérations

Deliberation N°2022-30

Objet : Demande de subventions – Etude de requalification des cheminements, et du traitement des déchets du site du Pont du Gard.

Rapporteur: M. Sébastien Arnaux

Exposé des motifs :

Considérant que l'axe stratégique 1 du programme du Grand Site de France Pont du Gard « préserver et valoriser les patrimoines paysagers et culturels », il est envisagé une requalification des cheminements du site par la rationalisation du nombre de cheminement et le choix des tracés et de leurs revêtements, ainsi qu'une amélioration du traitement des déchets du site par la mise en œuvre du tri sélectif,

Considérant qu'en juin 2022, le conseil d'administration avait autorisé une demande de subvention sur cette étude auprès de la DREAL Occitanie, d'un montant de 15 000€ HT, sur un budget prévisionnel initial de 65 500€ HT,

Considérant qu'une demande de subvention de 10 000€ HT est prévue auprès de la DRAC Occitanie, et qu'une demande de 60 000€ HT (100%) doit, aussi, être faite auprès de l'Etat au titre du FNADT (Fonds national d'aménagement et de développement du territoire),

Considérant que l'EPCC Pont du Gard s'engage à renoncer aux autres demandes de subventions si le montant alloué atteint 100% du financement de l'étude au titre du FNADT,

Considérant que ce projet global a pour objectifs de :

- o Améliorer la gestion des flux de fréquentation des cheminements,
- o Créer une nouvelle offre de découverte de Mémoires de garrigue et des vestiges de l'aqueduc,
- o Définir l'implantation des mobiliers de tri sélectif des déchets et d'intégrer les dispositifs dans le site classé,

Considérant que le budget prévisionnel modifié de l'étude de requalification est de 60 000€ HT à novembre 2022,

Le Conseil d'Administration, Après en avoir délibéré,

- Valide le plan de financement modifié du projet,
- ✓ Autorise le Directeur Général à solliciter les subventions idoines auprès du Ministère de la Culture et de la Préfecture du Gard,
- ✓ Autorise le Directeur à signer tout acte et engagement nécessaire à la réalisation de ce projet, notamment la demande de versement.

*_*_*_* * *

*_*_*_*_*_*

DECISION: ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Étaient présents :

M. Malavieille, M. Scorsone, M. Nicolas, M. Pissas, M. Bouget, Mme Dherbecourt, M. Verdier, M. Vallespi, M. Sauzet, M. Cartailler, M. Guillaud, M. Mercier, M. Rasson, Mme Rebuffat, M. Paoletti.

Avait donné une procuration écrite :

Mme Noguier donne procuration à M. Malavielle.

M. Favaron donne procuration à M. Pissas.

M. Gibelin donne procuration à M. Verdier.

M. Blanc donne procuration à Mme Dherbecourt.

Fait à Vers, le 30 novembre 2022

Le Président

M. Patrick Malavieille

La Bégude 400 route du Pont du Gard

30210 Vers Pont du Gard Tél : 04 66 37 50 99 - Fax : 04 66 37 51 50 www.pantdugard.fr - N° SIREN 448 279 844

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL.